

Initiatives ministérielles

dienne, agricole dans ce cas, il est regrettable que nous ne puissions pas faire ce petit geste qui ferait que les principaux bénéficiaires auraient une représentation majoritaire ou un comité d'appel.

Je ne veux pas m'éterniser, mais je pense qu'il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'approuver une motion qui aurait permis que les décisionnaires du conseil soient en majorité des agriculteurs, car ses décisions vont, dans une large mesure, déterminer le mode de propriété et par suite la nature du développement agricole au cours des prochaines années.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais faire quelques très brèves observations. Plus tôt aujourd'hui, j'ai mentionné dans mes observations à la Chambre les changements qu'apporte le projet de loi au nombre de membres du conseil d'administration de la Société du crédit agricole. Le projet de loi accroît ce nombre, mais ne prévoit pas la nomination d'un comité de révision ou d'appel.

Puisque c'est le cas, j'estime qu'il est très important de stipuler la répartition des 10 sièges du conseil. Il y en aura 12 en tout, en comptant le président du conseil et le président de la société, mais les autres 10 membres seront des conseillers de la Société du crédit agricole.

Pour rassurer le plus possible les gens du secteur agricole et ceux des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires indépendantes, il est important de garantir que le conseil d'administration sera composé des personnes appropriées.

Je ne pense pas qu'il est exagéré de demander que le conseil se compose en tout temps d'une majorité d'agriculteurs, car c'est la raison d'être de la Société du crédit agricole. Le gouvernement l'a admis en acceptant, plus tôt ce matin, un amendement soulignant que le projet de loi doit viser à aider les fermes familiales et les petites et moyennes entreprises rurales. Il l'a admis, et il serait normal que nous procédions ainsi pour donner tout son sens au projet de loi.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'appuie la motion n° 5 dont nous sommes saisis à l'étape du rapport du projet de loi C-95 parce qu'à mon avis, il est essentiel que le conseil de la Société du crédit agricole ait un nouveau visage et accède à un nouveau niveau de compréhension en ce qui concer-

ne les besoins des emprunteurs, mais aussi parce qu'il faut que la société elle-même rende des comptes.

Je veux signaler à la Chambre que le plan d'entreprise de la SCA de juillet 1988 n'a pas été déposé à la Chambre, comme l'exige la loi ou le règlement, dans les 15 premiers jours de séance après la reprise de la session. Nous avons essayé plusieurs fois de nous le procurer et nous n'y sommes pas parvenus. Il nous a finalement été envoyé deux ou trois ans plus tard.

Cet amendement visant à faire siéger une majorité d'agriculteurs au conseil rendrait celui-ci plus responsable, non seulement devant la Chambre, mais aussi devant les emprunteurs du Canada.

• (1230)

Je comprends pourquoi la société ne voulait vraiment pas déposer le plan d'entreprise. C'était à cause de ce que celui-ci contenait. Elle voulait vraiment convertir la dette en capitaux et, naturellement, il n'y a qu'une façon de le faire, c'est en saisissant les exploitations agricoles et, au lieu d'avoir un passif, la Société du crédit agricole aurait ces biens dans son actif.

Je pense que c'est une motion très constructive. Nous devrions l'étudier parce que, jusqu'à présent, on nous a présenté un grand nombre de programmes qui sont censés aider le secteur agricole à sortir de la terrible crise qu'il traverse depuis plusieurs années, mais qui ne sont que des solutions de fortune.

L'industrie est vraiment terrassée par les milliers de compressions budgétaires infligées par le gouvernement, par ce qu'on appelle la mondialisation des marchés et la compétitivité planétaire et par les soi-disant professionnels, dont les économistes ou les écologistes qui continuent à rêver en couleurs. Ce qu'on nous présente aujourd'hui, ce sont des solutions purement symboliques qui auront pour effet de maintenir les agriculteurs à l'écart du processus décisionnel, de les empêcher de se prononcer sur la façon dont leur propre institution de crédit, financée par le Conseil du Trésor, va poursuivre ses activités.

Ces gens vont-ils continuer d'appuyer la mondialisation des marchés au lieu de nos propres offices, conseils et commissions de commercialisation, qui sont très efficaces? Ce sont les seuls secteurs qui fassent actuellement des profits sur les investissements, la gestion, la main-d'oeuvre et la prise de risques. On ne tient pas compte de ce qu'il en coûte pour assurer, comme il se doit, une agriculture durable ni du fait que ce sont les agriculteurs et toute la société qui paient la note.